

**DECISION DU PRESIDENT**  
**2026DECISION32**

**Objet :** Devis avec la société RB PROJET METAL – Remplacement des 3 portes ADEOS des locaux techniques de l'aire d'accueil des gens du voyage du Poiré-sur-Vie.

**LE PRESIDENT,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis de la société RB PROJET METAL : 1 rue Louis Lumière – ZI Sud Les Bussières – 85190 AIZENAY, pour le remplacement des 3 portes des locaux techniques de l'aire d'accueil des gens du voyage du Poiré-sur-Vie suite à des dégradations,

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le devis n° D05189 de la société RB PROJET METAL, pour le remplacement des 3 portes des locaux techniques de l'aire d'accueil des gens du voyage du Poiré-sur-Vie suite à des dégradations, pour un montant total de 8 250 € HT soit 9 900 € TTC.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

**Fait le 23 février 2026 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.**



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.